

sez vigoureusement ensuite. — Et des milliers de mains s'élèvent, et l'on crie à ébranler les voûtes : Vive la liberté !

Voilà, en deux mots, l'histoire des conférences populaires, dont le nombre augmente chaque jour. Depuis l'agitation de l'Irlande par le grand O'Connell, il n'y a eu nulle part pareil mouvement d'opinion. Ce mouvement est appelé à grandir et à triompher, si les conservateurs le veulent. Tous ne sont pas appelés à porter la parole, mais tous peuvent concourir à l'organisation des conférences.

Quand on voit les foules rechercher la vérité, la comprendre et jurer de la servir, combien on serait coupable de ne pas contribuer à aplanir tous les obstacles à l'enseignement attendu et désiré ! Le moment est venu, l'injustice est au comble, le gouvernement de la république est pris en flagrant délit de tyrannie. Un appel au simple bon sens des ouvriers et des cultivateurs, s'il pouvait être partout entendu, donnerait le signal du réveil et de la délivrance. Nous faisons, nous, modestes publicistes, ce que nous pouvons pour répandre la lumière, et nous avons la confiance de produire quelque bien. Mais la plume s'inclinera toujours devant la parole.

Courage donc, vaillante jeunesse, votre tâche est aussi facile que brillante, car vous avez l'encouragement du succès.

Dieu, dont la miséricorde n'est point épuisée, peut permettre qu'à des vacances si laborieusement et si dignement employées la France doive son salut.—*Echo de Fourvière.*

Plus d'aumôniers militaires !

Le 31 juillet, les aumôniers militaires de Paris ont reçu la pièce suivante, d'une éloquente brièveté :

RAPPORT DE LA PLACE DU 30 JUILLET 1880.

“ Monsieur le ministre de la guerre a décidé que la loi du 8 juillet 1880, concernant l'abrogation de la loi des 20 mai et 3 juin 1864 sur l'aumônerie militaire, recevrait son application à dater du 1^{er} août prochain.

En conséquence, tous les aumôniers de garnisons titulaires, auxiliaires et volontaires, seront remis à cette date à la disposition de l'autorité ecclésiastique.

D'après les ordres du ministre, les aumôniers cesseront à la même date toute participation aux réunions militaires, cercles ou bibliothèques de casernes ; enfin, les divers locaux affectés au service du culte dans les établissements militaires seront, par suite, affectés aux besoins du service, et le matériel mis à la disposition des aumôniers pour l'exercice du culte, et dont ils sont responsables, devra être réintégré au magasin central des hôpitaux.

Messieurs les chefs de corps et de groupe voudront bien donner connaissance de ces dispositions à messieurs les aumôniers et veiller à leur stricte exécution. ”

Voilà qui est fait. Le citoyen Farre a sous ses ordres une armée dont les drapeaux n'ont pas été bénis, et dont les casernes sont radicalement laïcisées. Dans ces conditions, le citoyen Gambetta estime qu'on peut embarquer nos régiments pour la Grèce, et qu'arrivés là, d'un bond

ils seront capables de passer sur le ventre du Turc, pour aller chercher nos pendules à Berlin. Nous ne partageons point cet optimisme, et nous voyons avec un patriotique effroi se multiplier dans l'armée les symptômes d'une démoralisation qui marchera vite, si le citoyen Farre n'est promptement remplacé par un vrai soldat, par un ministre de la guerre médiocrement politicien s'il le faut, mais sérieusement militaire et croyant à l'immortalité de l'âme.

En attendant, saluons respectueusement les prêtres dévoués, qui, jusqu'à la dernière minute, et en dépit de toutes les froideurs administratives, et presque tous gratuitement et même à leurs frais, ont fait le service religieux des casernes. “ Ils sont remis à la disposition de l'autorité ecclésiastique, ” dit agréablement le rapport, c'est-à-dire expulsés des casernes où, sur le mandat et avec la bénédiction du premier pasteur, sans bruit, avec une patience et une abnégation infatigables, ils apportaient à un groupe d'auditeurs tout à fait volontaires les fortifiantes leçons de l'Evangile, et célébraient chaque dimanche, devant des assistants non moins volontaires, et habituellement à une heure tardive de la matinée, l'admirable sacrifice dans lequel se résume toute la religion.

A la porte des casernes, les envoyés de l'archevêque, les envoyés de Dieu ! à la porte ! D'après les ordres du ministre, “ les aumôniers cesseront toute participation aux réunions militaires, cercles ou bibliothèques des casernes. ” Il faut l'avouer : parmi ces saints prêtres il se trouvait, — *herresco refrrens!* — des religieux ! peut-être quelque jésuite ! N'avons-nous pas ouï parler de jésuites décorés sur le champ de bataille ? Si l'on veut une armée ayant le sentiment prononcé du devoir, respectueuse pour ses chefs, prête à donner sa vie à l'heure du combat, il faut évidemment détacher la croix du modeste local où, chaque dimanche, l'aumônier la suspendait au-dessus de l'autel improvisé ; il faut faire une armée positiviste. Ces armées-là sont peu solides sur le champ de bataille ; mais, dans la guerre civile, comme elles mettent avec grâce la crosse en l'air !

Donc, à partir du 1^{er} août, le citoyen Farre, s'il a jamais le loisir de parcourir les casernes, de visiter les cercles militaires, d'inspecter les bibliothèques mises à la disposition du soldat, sera sûr de ne jamais rencontrer un prêtre, de n'entendre chanter aucun cantique, de ne trouver sur les rayons des bibliothèques aucun *Pensez-y bien*, aucune *Imitation de Jesus-Christ*. La caserne, peuplée de Français baptisés, n'admettra d'autre autel que celui de Marianne, et la libre-pensée s'y étalera dans toute sa beauté. M. de Bismarck, dont les soldats ont des aumôniers, conformément à l'usage universel des nations civilisées, doit bien admirer la loi du 8 juillet 1880 et le citoyen Farre qui veille à sa stricte exécution. Plus de tambour, plus de Dieu, mais un hymne sublime : le *sang impur!*...

Nous n'aurons pas la simplicité de nous enquerir des mesures prises pour garantir au soldat chrétien la liberté d'aller hors de la caserne remplir ses devoirs religieux. C'est la prétention obstinée de la tyrannie révolutionnaire de demander tout au citoyen, même son sang, et de lui ravir impudemment la foi qui commande, console et défie les plus durs sacrifices. On se moquait de la messe quand